



dégradations d'une résidence

Par **calinette**, le **15/03/2013** à **11:33**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'une résidence qui se dégrade de jour en jour : infiltrations d'eau (toiture plus étanche du tout) ; dégradation d'une porte électrique de garage accédant aux portes de boxs qui a été cassée le 5 mars et une semaine après, ce sont quelques portes de boxs qui ont été dégradées (dépôts de plaintes au Commissariat). Une personne descendait régulièrement dans les cages d'escaliers d'un bâtiment pour faire ses besoins.

L'année dernière, nous avons eût un incendie dans un box détruisant la voiture d'une locataire (les extincteurs ont été vidés au sol quelques jours avant). Des porte de boxs ont été dégradées début août 2012 (dépôt de plainte au Commissariat de Police). A l'extérieur, les locataires n'ont plus de place pour se garer car il y a des véhicules épaves qui ont été verbalisés sur le parking il y a quelques mois et depuis plus rien : aucun véhicule n'a été enlevé par la fourrière.

Plusieurs locataires, moi y compris, en avons marre car notre bailleur ne se bouge pas ; nous ne savons plus quoi faire pour que notre résidence revienne ce qu'elle était il y a 3 ans.

Sauriez-vous me dire quelles sont les démarches que nous devrions établir pour que notre bailleur fasse le nécessaire ?

Je vous remercie de me répondre le plus vite possible.

Salutations.